

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 1020-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 12 mars 2018, le règlement numéro 1020-1 *concernant l'administration des égouts et remplaçant le règlement numéro 1020*.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le règlement numéro 1020-1 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce quatorzième jour du mois de mars deux mille dix-huit.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Sandra Stéphanie Clavet, avocate